

<b>Rédacteur :</b> A. VARLET s/c S. DURANDEAU	<b>Etude de synthèse</b>  <b>Exploitation de la BNVD*</b>	<b>DPI/SGREA</b>
<b>Destinataire :</b> Groupe Eau et Agriculture de la C3P		<b>19/02/2018</b>

\* Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés

**Objet :** La base de données nationale des ventes de produits phytosanitaires par les distributeurs agréés (BNVD) a été mise en place en 2008, suite à l'instauration de la redevance pour pollutions diffuses par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elle permet de recenser les ventes de substances actives phytosanitaires auprès des utilisateurs agricoles et non agricoles, d'assurer la traçabilité des ventes pour mieux évaluer et gérer le risque « pesticide », mais aussi d'établir le montant de la redevance pour pollutions diffuses auprès de chacun de ces distributeurs.

L'exploitation statistique de la BNVD nécessite une attention particulière : les ventes sont référencées **par commune du point de vente** et non en fonction du lieu d'application des produits. De plus, les données de ventes peuvent être amendées par les distributeurs dans la BNVD pendant 3 ans. Les données présentées dans cette note de synthèse ne sont donc pas toutes définitives.

Les données présentées ci-après donnent une première information sur la pression brute en produits phytosanitaires dans le bassin Seine-Normandie, **mais n'apportent pas de notions de pratiques d'utilisation.**

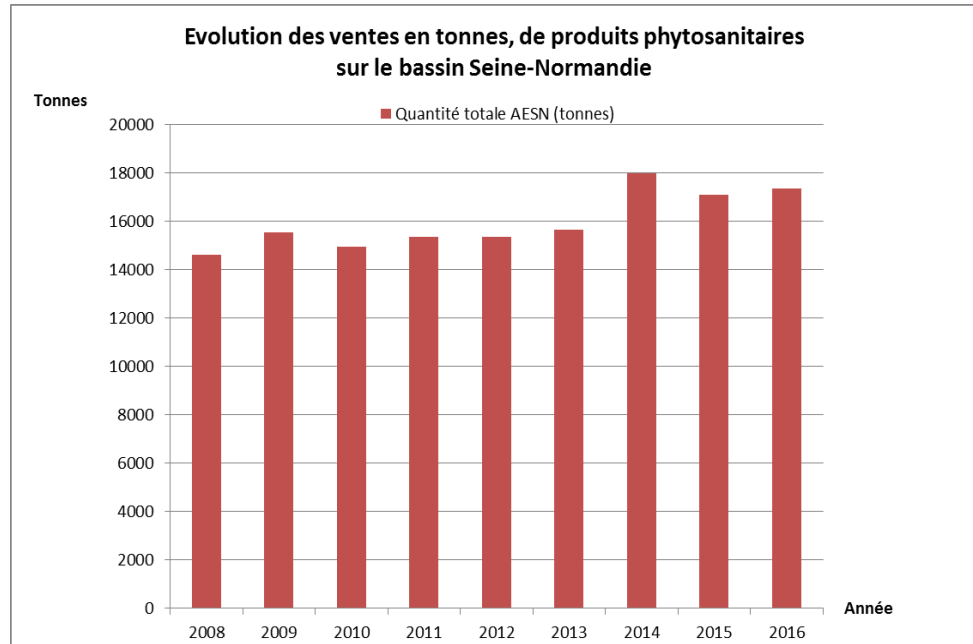
Il est prévu pour améliorer la caractérisation des pressions liées aux produits phytosanitaires d'analyser :

- d'une part, les données de ventes rapportées au code postal de l'acheteur (disponible de 2014 à 2016) ;
- et d'autre part, les résultats des travaux de spatialisation de la BNVD menés par l'INRA et l'INERIS (relocalisation des quantités de pesticides vendues en fonction de l'occupation des sols) quand ils seront disponibles.

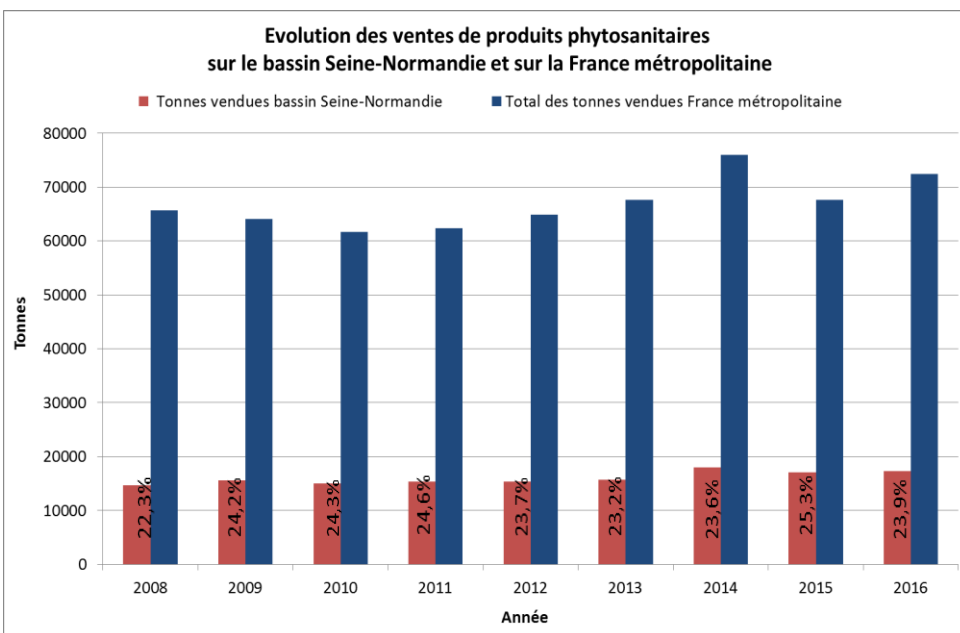
## Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie entre 2008 et 2016

Les ventes de pesticides sur le bassin sont restées constantes entre 2008 et 2013, (15 000 tonnes par an environ).

Une augmentation des ventes apparaît en 2014, avec près de 18 000 tonnes vendues en une année. Cette forte augmentation résulte de l'annonce d'un changement de classification de substances actives et donc du montant des redevances associées, incitant les agriculteurs à stocker avant la mise en place de ces mesures.



**Les ventes des années 2015 et 2016 ont continué d'augmenter (> 17 000 tonnes)** en restant supérieures à la période 2008-2013.



A l'échelle de la France métropolitaine, les ventes de pesticides restent stables autour de 65 000 tonnes pour la période 2008 - 2013.

Une augmentation significative des ventes apparaît en 2014 sur l'ensemble de la France avec plus de 76 000 tonnes vendues sur une année soulignant un effet de stockage des produits.

**Cette hausse des ventes se poursuit en 2015 et 2016.**

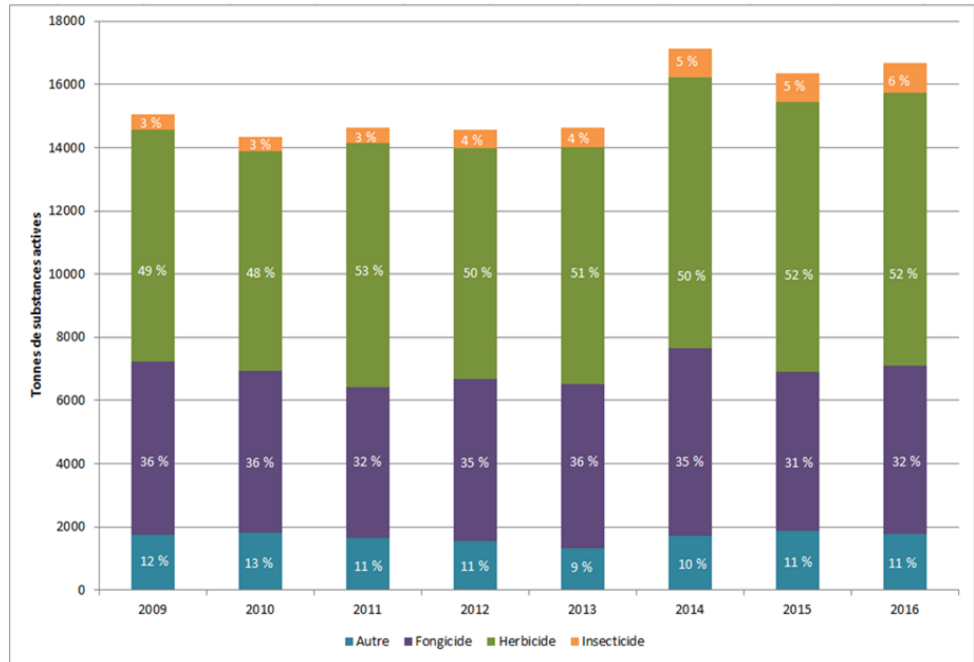
La part des ventes sur le bassin Seine-Normandie par rapport à la France entière reste relativement stable, **entre 22 et 25 % pour la période 2008-2016.**

# Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie entre 2009 et 2016 en fonction de leur usage

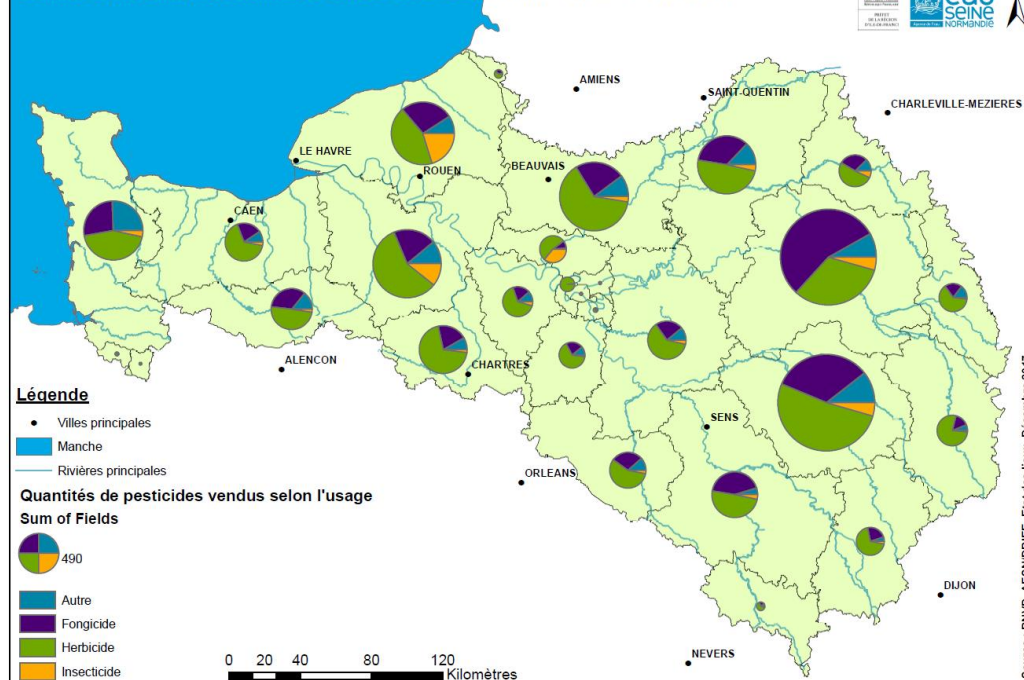
Les produits portant la mention « **Emploi Autorisé dans les Jardins** » (EAJ) peuvent permettre de caractériser l'**utilisation non agricole** des produits phytosanitaires. Leurs ventes ont baissé sur l'ensemble de la période 2008-2016 en passant de **11,7 % à 5,5 % des ventes totales** (de 1 708 tonnes à 949 tonnes).

Sur la période 2009 - 2016 :

- **HERBICIDES** : Ils représentent près de la moitié des tonnes vendues (49 à 52%). Les ventes tendent à augmenter (+ 5%) .
- **FONGICIDES** : Ils représentent le tiers des tonnes vendues (32 à 36%). Les ventes tendent à diminuer (- 4 %) .
- **INSECTICIDES** : Ils représentent une faible part des tonnages vendus. Cependant les ventes ont doublé passant de 3 à 6%.



Quantité de produits phytosanitaires vendus selon l'usage et par département en 2016



Les plus fortes ventes de pesticides se trouvent dans les départements de la Marne et de l'Aube. La Marne présente également la plus forte proportion de vente de fongicides en raison de la présence de vignes.

Les **herbicides** représentent les plus fortes ventes de pesticides dans tous les départements sauf la Marne.

Les **insecticides** ont une proportion significative pour la Seine-Maritime et l'Eure.

# Evolution des ventes des produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie entre 2008 et 2016 en fonction de leur classification

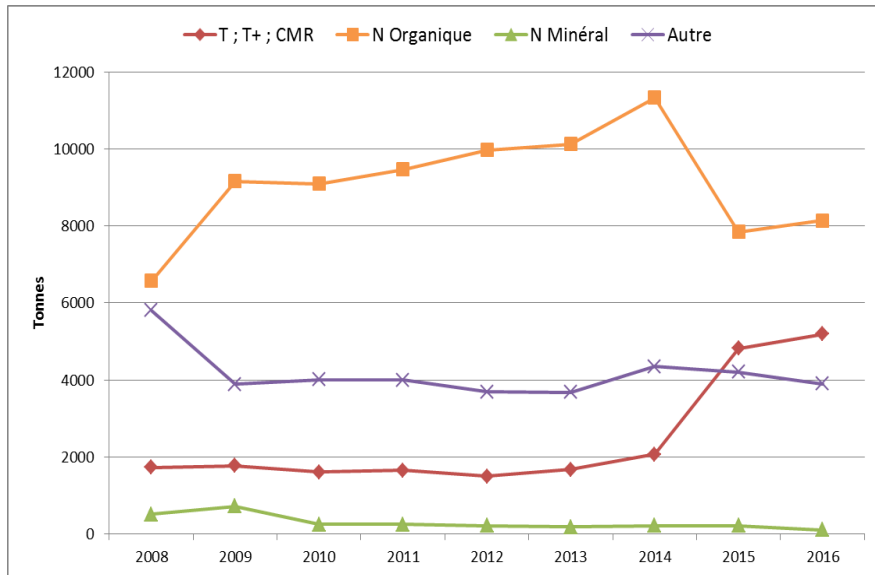
Les substances classées **N organique** représentent les plus fortes ventes de 2008 à 2016 (6 000 à 11 000 tonnes/an) - **soit près de la moitié des tonnages vendus en 2016.**

Les ventes des substances classées **T ; T+ ; CMR** sont relativement stables jusqu'en 2014 avec 2 000 tonnes/an.

A partir de 2014, les courbes N Organique et T ; T+ ; CMR présentent des croissances inversées qui s'expliquent par **le changement de classification de substances initialement en N Organique vers T ; T+ ; CMR.**

**Les substances T ; T+ ; CMR représentent 30% des tonnages vendus sur le bassin en 2016.**

Les substances classées **N minéral** représentent la plus faible part des ventes sur la période 2008-2016 (~ 2%).



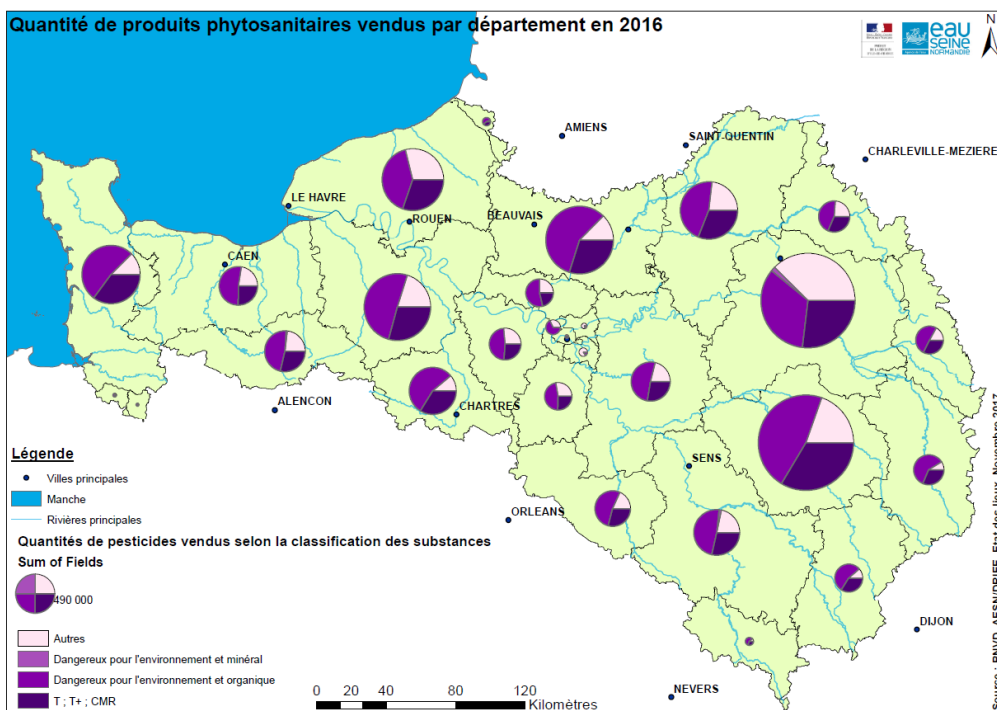
**T ; T+ ; CMR** = Toxique, Très Toxique Cancérigène, Mutagène, et Reprotoxique

**N organique** = Dangereux pour l'environnement et organique

**N minéral** = Dangereux pour l'environnement et minéral

Les substances « Autres » ne sont pas soumises à la redevance pollution diffuse. Entre 4 000 et 6 000 tonnes/an sont vendues sur la période 2008-2016 soit près du quart des ventes totales du bassin. La baisse des ventes de ces substances en 2008-2009 s'explique par une reclassification d'une partie d'entre elles vers N organique.

Quantité de produits phytosanitaires vendus par département en 2016

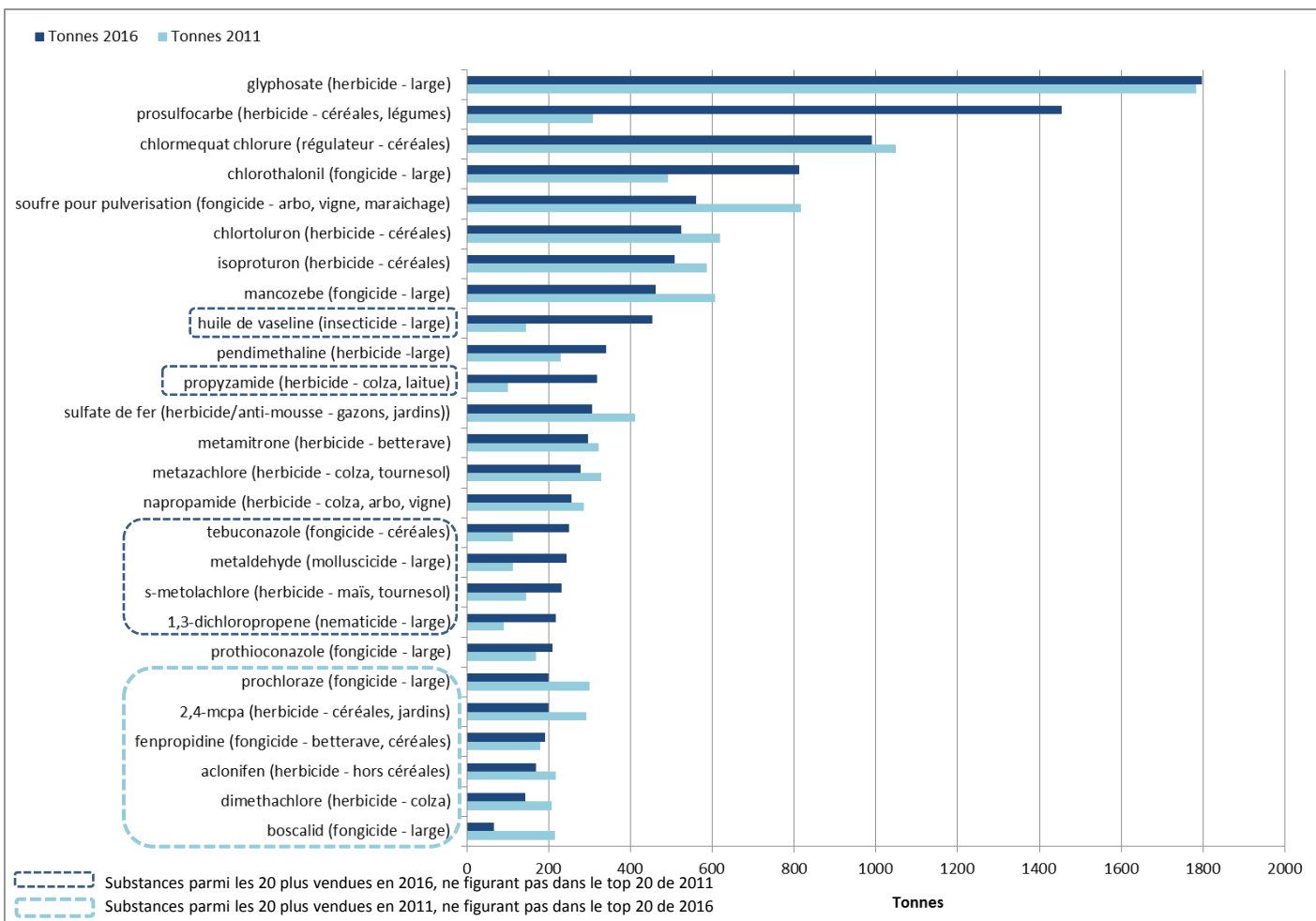


La répartition des tonnages en fonction de la classification des substances est sensiblement la même dans les départements du bassin.

Dans le département de la Marne, on constate une part importante de substances classées « Autres » qui peut s'expliquer par les quantités importantes de soufre utilisées pour les traitements fongicides en vigne.

## Classement des 20 substances actives les plus vendues en tonnes sur le bassin Seine-Normandie en 2011 et 2016

Plus de 400 substances actives sont répertoriées dans la BNVD. **Le classement des 20 molécules les plus vendues - soit 5% des molécules de la BNVD - représente 61% des tonnages vendus pour l'année 2016 (10 500 tonnes).**



**Le glyphosate, herbicide à large spectre, reste la substance la plus vendue (1797 tonnes en 2016 et 1784 tonnes en 2011) et donc la plus utilisée sur le bassin Seine-Normandie.**

L'herbicide prosulfocarbe, deuxième dans le classement, connaît une très forte augmentation de ses ventes entre 2011 (308 tonnes) et 2016 (1455 tonnes) – elles ont presque été multipliées par 5 en l'espace de 5 ans.

Les substances qui n'apparaissent pas dans le TOP 20 de 2011 et qui apparaissent dans celui de 2016 sont : deux herbicides (s-metolachlore, propyzamide), un fongicide (tebuconazole), un insecticide (huile de vaseline), un nematicide (1,3 – dichloropropène) et un molluscicide (metaldehyde).

Les 6 dernières substances du graphique sont celles qui apparaissent dans le TOP 20 de 2011 et qui n'apparaissent plus dans celui de 2016.